

Certificat d'aptitude professionnelle - Maritime

E391 Techniques de pêche avancées

Durée : 1 heure

Est autorisé l'usage des calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique et des calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » conforme.

Nota :

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence. De même, si cela le (la) conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il (elle) doit la (ou les) mentionner explicitement.

La copie rendue ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, il convient de s'abstenir de signer ou d'identifier le document.

1^{re} QUESTION (valeur = 5)

1 (valeur = 1)

Nommer l'organisme compétent pour délivrer l'agrément sanitaire « Navire expéditeur de coquillages de pêche », autorisant la vente directe aux consommateurs et aux restaurateurs.

2 (valeur = 1)

Nommer la technique utilisée à bord des navires pour préserver la couleur blanche de la chair du poisson.

3 (valeur = 1,5)

Indiquer les 3 catégories de fraîcheur appliquées aux poissons et céphalopodes lors de leur vente en criée.

4 (valeur = 0,5)

Indiquer la température optimale de conservation des coquillages vivants.

5 (valeur = 1)

Nommer la technique d'abattage du poisson vivant, pratiquée aussi bien à bord qu'à terre.

2^e QUESTION (valeur = 5)

1 (valeur = 1)

Présenter les techniques de pêche dites des « arts dormants ».

2 (valeur = 1)

Citer deux pêches pratiquées en « art dormant ».

3 (valeur = 3)

La réponse à cette question devra se faire sur l'**ANNEXE À COMPLÉTER 1** (à joindre à la copie d'examen).

Identifier et nommer les différentes parties qui composent la filière.

3^e QUESTION (valeur = 5)

1 (valeur = 2)

La réponse à cette question devra se faire sur l'**ANNEXE À COMPLÉTER 2** (à joindre à la copie d'examen).

Indiquer le nom commun et la famille des quatre espèces marines exploitées en France métropolitaine.

2 (valeur = 0,5)

Nommer la famille de poissons des espèces suivantes : Merlan, Tacaud, Cabillaud, Lieu noir, Lingue franche et Églefin.

3 (valeur = 1,5)

Citer les trois grandes familles de Mollusques.

4 (valeur = 1)

Expliquer en quoi consiste la bathymétrie.

4^e QUESTION (valeur = 5)

1 (valeur = 2)

À l'aide de l'**ANNEXE SUPPORT 1**, compléter le texte de l'**ANNEXE À COMPLÉTER 3**

2 (valeur = 1)

Expliquer le rôle d'une zone de cantonnement en matière de pêche.

3 (valeur = 1)

Définir le sigle TAC dans le domaine de la pêche.

4 (valeur = 1)

Nommer l'organisme responsable de la délivrance des licences de pêche dans les régions françaises.

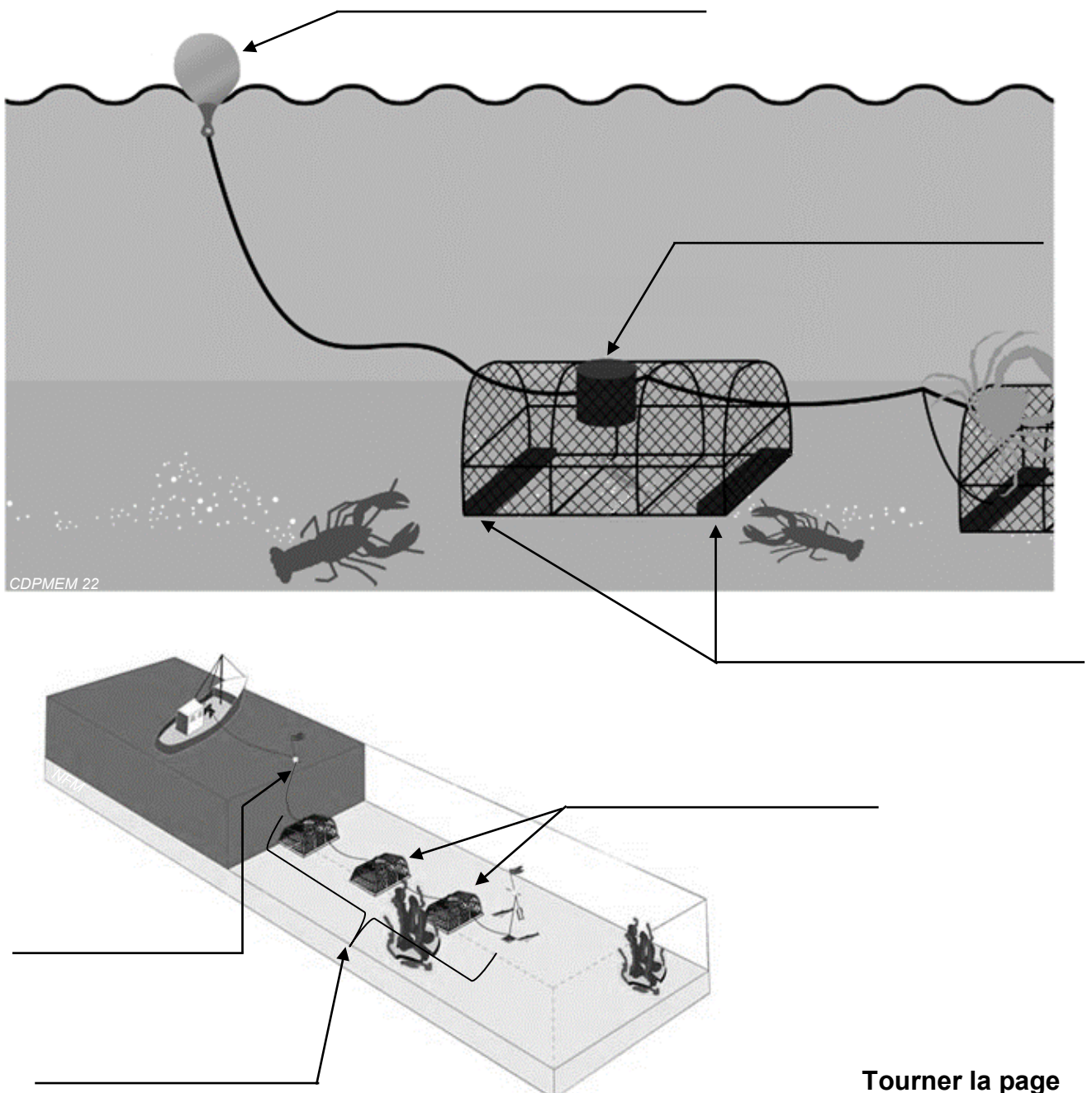
NUMERO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place)

ANNEXE À COMPLÉTER 1

Document à rendre avec la copie d'examen

Nommer les différentes parties qui composent cette filière.



Tourner la page

Page 5 sur 8

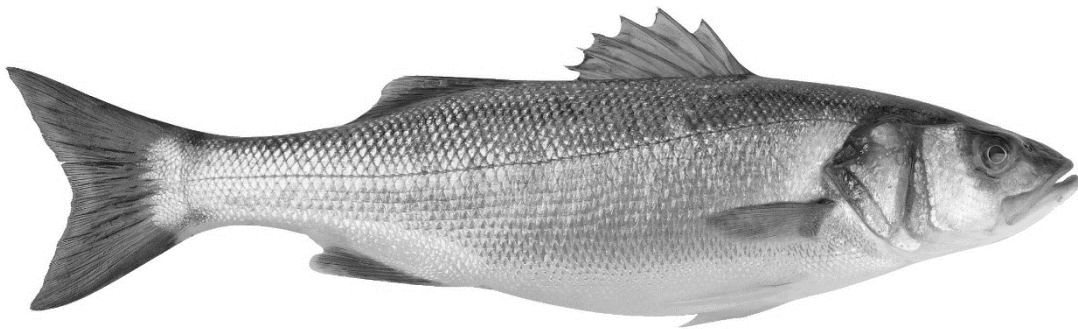
NUMERO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place)

ANNEXE À COMPLÉTER 2 (2 pages)

Document à rendre avec la copie d'examen

Indiquer le nom commun et la famille des 4 espèces marines exploitées en France métropolitaine, ci-dessous :



Nom commun :	
Famille :	



Nom commun :	
Famille	

Tourner la page

NUMERO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place)

ANNEXE À COMPLÉTER 2 (suite)

Document à rendre avec la copie d'examen



Nom commun :	
Famille :	



Nom commun :	
Famille :	

Tourner la page

Page 7 sur 8

Crédits photos : NFM / Pavillon France

NUMERO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place)

ANNEXE À COMPLÉTER 3

Document à rendre avec la copie d'examen

Compléter le texte ci-dessous.

« Le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) a subdivisé la zone 27 en et en Celles-ci servent de bases aux scientifiques qui établissent des diagnostics sur l'état de la ressource lorsqu'ils se réunissent en groupes de travail sous l'égide du CIEM. Elles sont également utilisées lors de l'attribution des quotas de pêche. »

Source : Ifremer